



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division
Des Personnels
Enseignants**

Affaire suivie par
Lucette DENTIN
DPE1

Téléphone
0157026154

Fax
0157026151

Mél
l.stagiaires2016

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr



Créteil, le 6 juin 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Messieurs les professeurs stagiaires
-Mesdames et Messieurs les conseillers principaux
d'éducation stagiaires

Objet : Affectation des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré (rentrée 2016)

Réf. : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré – rentrée 2016 (NOR : MENH1609029N – note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016 – MENESR DGRH B2-2).

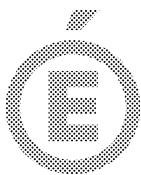
Vous venez d'être admis(e) à un concours de recrutement de personnel enseignant ou d'éducation. A la suite de ce succès, le ministère vous a nommé(e) dans l'académie de Créteil pour y effectuer votre première année en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'Education Nationale.

Cette première année revêt une importance particulière et, pour vous accompagner dans cette découverte du métier et vous aider à développer les compétences professionnelles indispensables à la réussite de vos élèves, je désignerai un tuteur qui sera le plus souvent un pair de votre établissement.

Vous serez nommé(e) fonctionnaire stagiaire et serez affecté(e) dans un établissement du second degré.

Les fonctionnaires stagiaires lauréats de la session 2016 renouvelée qui terminent leur M1 en 2016 suivront, au cours de l'année 2016-2017, un cursus universitaire en vue de valider leur deuxième année de master MEEF, dont le stage en établissement constituera le versant professionnel.

Les autres catégories de stagiaires, dispensés de la préparation du master, soit parce qu'ils en détiennent déjà un, soit parce qu'il ne leur est pas nécessaire pour être titularisé, verront leur parcours à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) adapté, afin de tenir compte de leurs besoins de formation, en fonction notamment de leur parcours antérieur.



D) SAISIE DES VŒUX DE PREFERENCES ET RESULTAT D'AFFECTION

2

Cette procédure d'affectation concerne les lauréats des concours (externes, internes et troisième concours) de recrutement des sessions 2016, ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année 2015/2016 ou ceux déjà affectés dans l'académie de Créteil et réintégréés dans leur fonction après des congés statutaires. Elle ne s'applique pas aux lauréats affectés dans l'académie au titre du concours réservé ou de l'examen professionnalisé réservé.

Les lauréats de la session 2015 dont le stage n'a pas été évalué ou pour lesquels une décision de renouvellement de stage a été prise seront affectés sur un service d'enseignement choisi par les inspecteurs pédagogiques en dehors de cette procédure.

La saisie des vœux se fera en fonction des disciplines à l'adresse suivante : <http://bv.ac-creteil.fr/foncstg/>

La période de saisie des vœux s'effectuera entre le 7 et le 15 juillet 2016. (Le détail des périodes d'ouverture du serveur par discipline sera consultable à partir du 29 juin 2016 sur la page suivante du site académique <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>).

Au-delà de la période d'accès ci-dessus mentionnée, aucun vœu ne sera pris en compte. En cas d'absence de vœux, vous serez affecté(e) en fonction des besoins du service.

Une cellule académique d'aide et de conseil sera à votre disposition du jeudi 07 juillet au vendredi 15 juillet, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, aux numéros suivants : 01.57.02.60.39 ou 01.57.02.27.99.

Le résultat des affectations sera disponible le vendredi 29 juillet 2016 en fin d'après-midi, sur le serveur du Rectorat: <http://bv.ac-creteil.fr/affect/>.

Vous pourrez également prendre connaissance des niveaux des classes qui vous seront confiés.

Les lauréats des concours renouvelés (externe, interne et 3^{ème} concours) qui **possèdent une expérience d'enseignement, d'éducation ou d'orientation**, résultant de l'exercice, dans leur discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant une durée au moins égale à **un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années** précédant leur nomination en qualité de stagiaire, seront affectés à temps complet.

Les lauréats des concours renouvelés (externe, interne et 3^{ème} concours) n'ayant pas d'expérience professionnelle d'enseignement (ou une expérience inférieure à celle mentionnée au paragraphe précédent) seront affectés à mi-temps*, soit :

- pour les disciplines d'enseignement hors EPS : certifiés, PLP (8h à 10h) agrégés (7h à 9h)
- pour l'EPS : PEPS (9h50 ou 10h50) ou agrégés (8h50 ou 9h50)
- pour la documentation : 18h00
- pour les CPE : 19h50

* les personnels affectés à mi-temps percevront une rémunération à temps complet



3

II) LES JOURNEES D'ACCUEIL :

Les fonctionnaires stagiaires sont invités à participer aux journées d'accueil mises en place avant la rentrée scolaire qui auront lieu du 25 août au 30 août 2016. Ce dispositif d'accueil est destiné à la présentation des enjeux de l'année de stage, des conditions de son déroulement et de l'environnement scolaire dans lequel va s'effectuer la mise en situation professionnelle.

A) L'ACCUEIL ACADEMIQUE

Dates de l'accueil :

- le jeudi 25 août 2016 pour les lauréats des concours renouvelés
- le vendredi 26 août 2016 pour les lauréats des concours et examens professionnalisés réservés.

Lieu d'accueil :

A la Faculté de Droit - Université Paris-Est-Créteil-Val de Marne
83/85 Avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

Modalités d'accès :

Métro Ligne 8 : station Créteil Echat et Parking possible : accès 5 rue André Boule

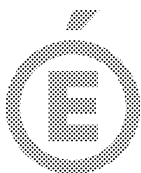
Plan du site de la faculté de droit : <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

Le déroulé précis de ces journées, et notamment les heures d'accueil par discipline, seront consultables à partir du 29 juin 2016 sur le site de l'académie de Créteil à l'adresse suivante : <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

Pour le bon déroulement de cet accueil, je vous demande d'éviter tout retard et vous remercie **de vous munir d'une pièce d'identité**.

Pour les lauréats des concours et examens professionnalisés réservés, la matinée d'accueil académique du vendredi 26 août 2016 sera suivie par des réunions avec les inspecteurs disciplinaires et d'éducation.

Lors de la journée du jeudi 25 août 2016, vous pourrez également rencontrer, en cas de besoin, et notamment sur les questions de logement, des personnels de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel (DAMESOP) et des assistantes de service social qui seront à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous aider dans vos démarches.



4

B) L'ACCUEIL A L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION aura lieu le vendredi 26 août 2016 pour **les lauréats des concours renouvelés**

L'accueil académique, en présence des responsables de l'administration et de la formation, se prolongera le vendredi 26 août 2016 par un accueil à l'ESPE (Créteil, Paris ou Versailles) qui mobilisera les responsables des parcours et les formateurs. Il sera suivi, pour la plupart d'entre vous, de regroupements de formation disciplinaire ce vendredi 26 août et le mardi 30 août.

Vous trouverez à l'adresse suivante <http://espe.u-pec.fr> les renseignements concernant le lieu, l'adresse et l'horaire de ces deux journées pour ceux qui sont en formation à l'ESPE de Créteil ; pour les stagiaires qui sont inscrits dans les ESPE de Paris ou de Versailles, nous vous invitons à consulter les sites <http://www.espe-paris.fr> ou <http://espe-versailles.fr>.

C) L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENT aura lieu le lundi 29 août 2016

A partir du 25 août 2015, vous êtes invité(e) à prendre l'attache de votre chef d'établissement pour connaître les modalités d'accueil de cette journée.

Je vous félicite très sincèrement pour votre réussite et vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Créteil.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

Thierry LEDROIT

IMPORTANT : Vous trouverez à l'adresse suivante <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html> des informations relatives

- à la formulation de vos vœux de préférence d'affectation
- au dispositif d'accueil
- aux formalités à accomplir avant votre prise de fonction.
- aux formalités d'inscription à l'ESPE : **attention votre inscription à l'ESPE pour la rentrée 2016 est obligatoire**